

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, , LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, , POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine, PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 44 - 16 : REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Béatrice MILLET, adjointe aux affaires scolaires, indique que lors de la réunion des pôles réunis, il a été proposé de ne pas augmenter le tarif de la restauration scolaire de la première tranche et d'augmenter de 2 % les autres tranches.

Les tarifs 2016-2017 se présentent de la manière suivante :

	Quotient familial	Tarif restauration scolaire 2016/2017
1	Inférieur à 450 €	2.95 €
2	451 € à 760 €	3.26 €
3	761 € à 1 070 €	3.51 €
4	1 071 € à 1 220 €	3.73 €
5	+ de 1 221 €	3.94 €
	Repas adulte extérieur	4.66 €
	Repas adulte personnel communal et stagiaire	3.12 €
	Centre de Loisirs :	
	- Repas adulte	4.66 €
	- Repas enfant	3.52 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain FROGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, , LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, , POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine, PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 45 - 16 : REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Béatrice MILLET, adjointe aux affaires scolaires, indique que lors de la réunion des pôles réunis, il a été proposé de ne pas augmenter le tarif de la garderie de la première tranche et d'augmenter de 1 % les autres tranches.

Les tarifs 2016-2017 se présentent de la manière suivante :

	Quotient familial	Tarif restauration scolaire 2015/2016
1	Inférieur à 450 €	0.60 €
2	451 € à 760 €	0.66 €
3	761 € à 1 070 €	0.73 €
4	1 071 € à 1 220 €	0.79 €
5	+ de 1 221 €	0.86 €
	Dépassement après 18h45 en cas de 3 retards	16.00 €

Comme les années précédentes, la municipalité a choisi que les ¼ d'heure entre 8h15 et 8h35 et 16h15 et 16h30 soient gratuits.

Compte tenu d'un nombre important de dépassement après 18h45, il a été instauré un forfait de 16€ au-delà de 3 retards et de convoquer les parents en mairie.

Concernant le vendredi après-midi, il est proposé la gratuité de 15h15 à 15h30. De 15h15 à 16h15, il est proposé soit des TAP informels facturés 1heure = ½ heure de garderie ou soit des TAP organisés facturés 1heure = 1 heure de garderie. Si un enfant est inscrit au TAP et qu'il ne se présente pas sans justification, l'activité sera facturée aux familles.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Alain FROGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, , LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, , POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine, PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 46 - 16 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à Parthenay de Bretagne et qui fréquente une école primaire publique ou primaire engagée dans la réforme à Parthenay de Bretagne ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 255 élèves résidant à Parthenay de Bretagne sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 Septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base du tableau joint (joint en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base du tableau.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Alain FROGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, , LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, , MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : FAUCHEUX Brigitte, PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 47 - 16 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE CERTAINS GRADES ET TABLEAU DU PERSONNEL

Monsieur Khalil BETTAL, Adjoint en charge du personnel, rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qu'il appartient à chaque Conseil Municipal de pouvoir modifier le tableau des effectifs en créant ou supprimant un poste, en changeant le grade d'un poste afin de permettre la nomination d'un agent dans un autre grade. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et la suppression de l'emploi d'origine.

Monsieur Khalil BETTAL propose à l'assemblée, suite aux avancements de grade de 3 agents :

- de créer un poste d'agent d'animation de 1^{ière} classe donc de supprimer le poste d'agent d'animation de 2^{ième} classe
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe.
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe et de supprimer le poste de d'adjoint technique de 1^{ière} classe.

Monsieur Khalil BETTAL propose à l'assemblée, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe du fait de la radiation de l'agent à ce grade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- supprimer le poste d'agent d'animation de 2^{ième} classe et de créer un poste d'agent d'animation de 1^{ière} classe
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe
- de supprimer le poste de d'adjoint technique de 1^{ière} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe

- Le conseil Municipal valide le tableau des effectifs au 01^{er} juillet 2016 joint.

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain FROGER

Tableau du Personnel Communal

Au 01^{er} juillet 2016

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL/ SEMAINE ANNUALISEE
Adjoint d'animation de 2 ^{ième} classe	18H50
Adjoint administratif de 1 ^{ière} classe	35H00 35H00
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	33H50 30H00
Adjoint technique de 1 ^{ière} classe	28H30
Agent de maîtrise	35H00
Adjoint technique principal de 1 ^{ière} classe	35H00
Adjoint technique principal de 2 ^{ième} classe	15H30
ATSEM	26H00 32H00
Adjoint d'animation du patrimoine 2 ^{ième} classe	17h30
Adjoint d'animation 1 ^{ière} classe	31H53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte,, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 48 - 16 : COMITE DE PILOTAGE RIFSSEP

Monsieur Khalil BETTAL, Adjoint en charge du personnel, informe les conseillers municipaux que le RIFSSEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitare de référence.

Cet outil va permettre de définir un cadrage politique, de clarifier les règles de gestion des ressources humaines et d'assurer l'efficacité des services publics.

Pour mener à bien cet outil, il faut créer un comité de pilotage composé de cinq élus et cinq agents

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Nommer comme membres élus de ce comité de pilotage : Alain FROGER, Khalil BETTAL, Gwénola RIVOAL, Béatrice MILLET, Freddy BAZYLEWICZ
- Nommer comme membres agents : un agent dans chaque service.

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain FROGER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-**

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte,, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 49 - 16 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Monsieur le Maire expose qu'avant le 27 Septembre 2015, les gestionnaires des ERP et des IOP ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé.

La commune de Parthenay de Bretagne, n'ayant pas réalisée, un diagnostic d'accessibilité avant le 27 Septembre 2015, a fait la demande d'une dérogation pour une année qui a été accepté par les services de la Préfecture. Du fait de la non réalisation de ce diagnostic, la commune avait l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité.

Le diagnostic d'accessibilité a fait ressortir qu'aucun ERP et IOP n'étaient conformes sur la commune de Parthenay de Bretagne.

Ainsi, la commune a élaboré son Ad'Ap sur 3 ans, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Les ERP et IOP concernés sont

	Désignation des ERP	ERP IOP	Adresse
1	Ecole Publique	ERP 4 Type R	3, rue Principale
2	Restaurant scolaire	ERP 5 Type R	3, rue Principale
3	Cimetière	IOP	Rue Principale
4	Eglise	ERP 5 Type V	Rue Principale
5	Mairie	ERP 5 Type W	2, rue Principale
6	Bibliothèque	ERP5 Type S	2, rue Principale
7	Salle polyvalente	ERP4 Type L	2, rue de la Fontaine
8	Maison Jeunesse et Culture	ERP5 Type P	Rue Principale
9	Terrain de football	IOP	Le Bas Champs
10	Vestiaires de football	ERP5	Le Bas Champs
11	Salle des sports	ERP5 Type X	Le Bas Champs
12	Aire de jeux la Perrière	IOP	La Perrière
13	Local Maison des Jeunes	ERP5	Rue de la Fontaine

14	Aire de jeux	IOP	Rue de la Fontaine
15	Jardins Familiaux	IOP	La Perrière
16	WC publics	IOP	Rue Principale
17	Terrain multisports	IOP	Le Bas Champs

Le montant global de travaux budgété est de 27000€ .

Cet agenda sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation
- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des demandes de dérogations
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision

Pour extrait conforme

Le Maire
Alain FROGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte,, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

N° 50 - 16 : TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux de rénovation chaussée rive sud de la VC6.

Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée auprès de deux entreprises (Colas et AATP).

	COLAS	AATP
HT	16 665.40€	16 900.00€
TVA	3 333.08€	3380.00€
TTC	19 998.48€	20 280.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a 11 voix pour et 2 abstentions, de retenir l'entreprise Colas pour les travaux de voirie de la VC6 pour un montant de 19 998.48€

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain FROGER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-**

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2016 Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 07 Juillet 2016 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte,, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absents : PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle,

BAZYLEWICZ Freddy a été élu secrétaire de séance.

**N° 51 - 16 : CONTRAT DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU MEU :
CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES**

L'un des objectifs du Contrat de Projet Etat-Région associé au plan Ecophyto et aux SAGE est de réduire de façon significative des pollutions d'origine phytosanitaire.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, porteur du Contrat Territorial du Bassin Versant Du Meu 2014-2018, a inscrit cet enjeu en priorité et mène des actions d'amélioration de la qualité de l'eau auprès des différents acteurs : particuliers, agriculteurs, jardinerie, communes...

Pour reconquérir la qualité de l'eau, les communes s'engagent à faire évoluer leurs pratiques dans le cadre de la **nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités, version 2016**.

Les évolutions majeures de la charte concernent :

- Le niveau 4 de la Charte (qui en comporte toujours 5 au total avec la même ambition que le passé) qui intègre le biocontrôle comme repère.
- La réactualisation des annexes et y compris le contenu de l'audit.

Il est important de rappeler que la Bretagne a un patrimoine hydrographique très spécifique constitué de 30 000kms de cours d'eau et dispose d'une forte proportion d'eau de nature superficielle par rapport à la moyenne nationale. Si les orientations de réduction de phytosanitaire deviennent de plus en plus claires et contraignantes, l'ambition bretonne de réduction de via la charte doit être plus forte que le socle réglementaire aujourd'hui mis en place.

Actuellement, 15% des communes bretonnes ont été reconnues en zéro phytosanitaire pour l'entretien de l'ensemble de leurs espaces. Déjà plus de 67% des communes du Syndicat sont reconnues en zéro phytosanitaire. Aussi, le Syndicat Mixte du Bassin versant du Meu propose d'accompagner les communes signataires de cette nouvelle charte dans leurs modifications de pratiques d'entretien des espaces communaux (formations, démonstrations, appui technique, diagnostic terrain de sport, supports de communication, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'engager la commune dans la démarche du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu en signant la nouvelle Charte de désherbage des espaces des collectivités, version 2016
- S'engage à recevoir le bureau d'études retenu pour réaliser le suivi des pratiques communales pour la détermination du niveau d'engagement de la commune vis-à-vis de la Charte d'entretien des espaces communaux, version 2016.

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain FROGER